AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C5236
FR0011466069-FS1381

2 décembre 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EKINOPS

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 2 décembre 2020, la société NT GP (Guernsey) Limited[1] (East Wing, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP, Channel Islands) a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 décembre 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EKINOPS et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions EKINOPS hors marché.

[1] Agissant en qualité de *general partner* des *limited partnerships* TempoVest Fund II L.P. et TempoVest Fund OA II L.P. agissant pour le compte de clients, étant précisé que NT GP (Guernsey) Limited ne détient aucune action EKINOPS.